

### **Assemblée**

Distr. générale 4 juin 2004 Français Original: anglais

Dixième session

Kingston (Jamaïque) 24 mai-4 juin 2004

# Exposé du Président sur les travaux de l'Assemblée à sa dixième session

1. La dixième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a eu lieu à Kingston (Jamaïque) du 24 mai au 4 juin 2004.

#### Adoption de l'ordre du jour

2. À sa 91<sup>e</sup> séance, le 24 mai 2004, l'Assemblée a adopté l'ordre du jour de sa dixième session (ISBA/10/A/L.1). La session spéciale consacrée au dixième anniversaire de la création de l'Autorité a fait l'objet d'une mention particulière.

#### Élection du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée

3. À sa 91<sup>e</sup> séance également, l'Assemblée a élu Président pour 2004 Dennis Francis (Trinité-et-Tobago). Après des consultations au sein des groupes régionaux, l'Assemblée a élu Vice-Présidents les représentants de la Namibie (pour le Groupe africain), du Viet Nam (pour le Groupe des pays d'Asie), de la Bulgarie (pour le Groupe des États d'Europe orientale) et de la Norvège (pour le Groupe des États d'Europe et autres États).

#### Élection des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

4. Conformément à l'article 24 de son règlement intérieur, l'Assemblée a procédé à des élections pour constituer une commission de vérification des pouvoirs. Les pays suivants ont été élus membres de la Commission de vérification des pouvoirs : Autriche, Brésil, Ghana, Grèce, Jamaïque, Japon, Malaisie, République tchèque et Ouganda. La Commission a ensuite élu Président Helmut Tuerk (Autriche). La Commission de vérification des pouvoirs a tenu deux séances les 1<sup>er</sup> et 3 juin 2004. La séance du 1<sup>er</sup> juin a été consacrée à l'examen des pouvoirs des représentants participant à la session en cours de l'Assemblée. La Commission était saisie à cet effet d'un mémoire du Secrétariat daté du 1<sup>er</sup> juin 2004 sur l'état de ces pouvoirs. À sa séance du 3 juin 2004, la Commission a examiné les pouvoirs communiqués par 10 autres États participant à l'Assemblée. Son rapport (ISBA/10/A/7/Rev.1), a été adopté par l'Assemblée à sa séance du 3 juin 2004. La décision prise par

l'Assemblée au sujet des pouvoirs des représentants a été publiée sous la cote ISBA/10/A/9.

### Session spéciale consacrée à la célébration du dixième anniversaire de la création de l'Autorité

- 5. Les 25 (matin et après-midi) et 26 mai 2004 (matin), l'Autorité a tenu une réunion spéciale consacrée à la célébration du dixième anniversaire de la création de l'Autorité internationale des fonds marins ainsi que de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le 16 novembre 1994. L'Autorité internationale des fonds marins a été créée à la date d'entrée en vigueur de la Convention.
- Lors de la séance tenue le matin du 25 mai 2004, le Président de l'Assemblée, Dennis Francis, a souhaité la bienvenue aux délégations. Il a souligné que l'Autorité abordait une phase cruciale de ses travaux, ayant trait aux aspects opérationnels de l'exploration des ressources minérales des fonds marins. L'Assemblée a ensuite entendu les déclarations de Satya N. Nandan, Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins et de P. J. Paterson, Premier Ministre de la Jamaïque. M. Ralph Zacklin, Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies, a lu un message du Secrétaire général de l'ONU. Le Président du Tribunal international du droit de la mer, Dolliver Nelson et le deuxième Président de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal du droit de la mer (1987-1994) José Luis Jesus ont également fait des déclarations. Des messages de M. Tommy T. B. Koh, Président de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (1980-1982) et de Joseph Warioba, ancien Premier Ministre de la République-Unie de Tanzanie et premier Président de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international pour le droit de la mer (1983-1987) ont été lus par Nii Allotey Odunton, Secrétaire général adjoint de l'Autorité internationale des fonds marins et Directeur général par intérim de l'Entreprise. Des déclarations ont été prononcées au nom des cinq groupes régionaux par leurs présidents : Sandile Nogxina d'Afrique du Sud (Groupe africain), Hai-ung Jung de la République de Corée (Groupe des pays d'Asie), Olav Myklebust de la Norvège (Groupe des États d'Europe occidentale et autres États), Antonin Parizek de la République tchèque (Groupe des États d'Europe orientale) et Cezar de Souza Lima du Brésil (Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes).
- 7. Dans son message, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, s'est félicité du rôle clef joué par l'Autorité dans les efforts déployés dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, pour gérer différents problèmes posés par les espaces marins et leurs utilisations. Il a également souligné le travail remarquable accompli par l'Autorité au cours des 10 dernières années, laquelle a réussi à montrer qu'une approche multilatérale des enjeux à l'échelon international pouvait être efficace, équitable et durable.
- 8. P. J. Patterson, Premier Ministre de la Jamaïque, pays hôte de l'Autorité, a déclaré que son gouvernement avait tout fait pour que l'installation de l'Autorité dans ses nouveaux locaux se fasse rapidement et dans les meilleures conditions. Il a ajouté que la signature de l'Accord de siège en 1999 et l'achèvement de l'accord supplémentaire qui devait être adopté par l'Assemblée à la session en cours, témoignaient de l'engagement et du dévouement indéfectibles de son gouvernement.

- 9. Dans sa déclaration à l'Assemblée, Satya N. Nandan, Secrétaire général de l'Autorité, a affirmé qu'il était urgent de mettre l'accent sur les activités de recherche et d'exploration des océans. À cet égard, il a signalé que l'année précédente, il avait appelé l'attention de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la nécessité de soutenir la recherche scientifique et l'exploration marines. En outre, toute gestion scientifiquement rationnelle des océans était impossible sans des techniques de recherche appropriées.
- 10. Dolliver Nelson, Président du Tribunal international du droit de la mer, a invité la communauté internationale tout entière à fournir un appui moral et matériel pour aider le Tribunal à atteindre ses objectifs. Il a ajouté que la composition du Tribunal était représentative des principaux systèmes juridiques du monde et assurait une représentation géographique équitable.
- 11. Le juge José Luis Jesus a fait observer que, grâce aux progrès accomplis par l'Autorité dans l'exécution de son mandat, l'exploitation commerciale des ressources minérales des fonds marins commençait à devenir une réalité moins lointaine.
- 12. Dans son message à l'Assemblée, Tommy T. B. Koh a mis en avant trois points. Premièrement, sur le plan juridique, la Convention avait réussi l'exploit de remplacer le chaos par la certitude; deuxièmement l'Autorité était un lieu de collaboration fonctionnelle pour ce qui est de la gestion des ressources, ce qui avait permis de créer une nouvelle base de participation à la mise en valeur des ressources marines pour le bénéfice de toutes les nations, et troisièmement il a rendu hommage au Secrétaire général de l'Autorité en déclarant que le succès de l'Autorité reposait en partie sur la diplomatie discrète, le professionnalisme et les talents de médiateur dont il avait su faire preuve.
- 13. Dans son message à l'Assemblée, Joseph Warioba a rappelé que la question de la création de l'Autorité avait été pour la première fois inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies, 36 ans auparavant, à la demande du Représentant permanent de Malte, Arvid Pardo. Malgré certaines faiblesses, la Convention est un instrument auquel tous les groupes d'États, en développement et développés, ont d'une certaine façon contribué, d'où sa nature véritablement universelle. Si elle a aidé à faire régner un certain ordre au niveau des océans, la création des zones économiques exclusives a surtout permis d'éviter de graves conflits entre des États et un régime a pu être mis en place pour encourager la coopération dans l'administration et la gestion des utilisations et des ressources de ces zones. Mais surtout, le principe et concept de patrimoine commun de l'humanité a pu être fermement établi et malgré l'affaiblissement et la dilution de la partie XI de la Convention, l'Autorité n'a cessé de contribuer à la gestion des affaires maritimes.
- 14. À la séance qui s'est tenue l'après-midi du 25 mai 2004, l'Assemblée a entendu des exposés du premier de deux Groupes d'experts. Présidé par Baidy Diene, Président du Conseil pour 2004, ce groupe était chargé d'évaluer les réalisations de l'Autorité. Il comptait parmi les membres du Groupe M. Hasjim Djalal (Indonésie), premier Président de l'Assemblée de l'Autorité, qui a fait une intervention sur la création des organes de l'Autorité; M<sup>me</sup> Inge Zaamwani (Namibie), ancienne Présidente de la Commission juridique et technique, qui a passé en revue les travaux de la Commission de 1997 à ce jour; M. Yuri Kazmin (Fédération de Russie) qui a abordé la gestion des nodules polymétalliques des

grands fonds marins; M. Mao Bin, Secrétaire général de l'Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins, qui a fait un exposé sur les initiatives et les investissements de la Chine dans ce domaine et Harsh Gupta, Secrétaire du Département indien de la mise en valeur des océans, qui a évoqué les activités de l'Inde en matière d'exploration des ressources minérales des fonds marins et qui a souligné également l'importance de la collaboration entre les contractants, notamment dans le domaine du développement technologique pour l'exploitation minière des grands fonds marins, et de la mise en commun de données et d'informations qui permettait d'accélérer les activités d'extraction et d'en minimiser les coûts.

15. Le deuxième Groupe d'experts sur les orientations futures et les perspectives pour l'Autorité s'est réuni le 26 mai 2004. M. Albert Hoffman (Afrique du Sud), Président de la Commission juridique et technique, est intervenu en qualité de modérateur du Groupe. Les membres du groupe étaient M. Felipe Paolillo, Représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies et co-président du processus consultatif officieux ouvert à tous établi pour aider l'Assemblée générale à examiner l'évolution des affaires maritimes, qui a présenté l'historique des négociations concernant la partie XI de la Convention et de l'Autorité internationale des fonds marins ainsi que les étapes de sa création; M. Chris German du Centre océanographique de Southampton (Royaume-Uni), qui est intervenu sur l'état des ressources minérales des fonds marins et les perspectives en la matière; John Lambshead du Musée d'histoire naturelle de Londres, qui a fait un exposé sur les recherches en cours sur la diversité biologique des fonds marins dans les régions de l'océan Pacifique riches en nodules; M. Brian Bett du Centre océanographique de Southampton et du Census of Marine Life (Inventaire des ressources biologiques de la mer) qui est intervenu sur l'environnement des fonds marins et la protection de leur diversité biologique et Tullio Scovazzi de la faculté de droit de l'Université de Milan-Bicocca à Milan (Italie) a donné un point de vue juridique sur l'orientation future de l'Autorité et l'incertitude de la loi applicable à la diversité biologique des fonds marins ainsi que sur la nécessité d'en préciser les termes.

#### Élection aux sièges vacants de la Commission des finances

16. À la 93<sup>e</sup> séance de l'Assemblée, un représentant du Groupe des États d'Europe orientale a informé l'Assemblée que le Groupe ne pourrait pas désigner un candidat à l'élection au poste devenu vacant suite à la démission d'Ivo Dreiseitl (République tchèque) avant la onzième session. L'Assemblée est convenue de reporter l'élection à la onzième session, dans l'attente de la désignation d'un candidat par le Groupe des États d'Europe orientale.

#### Rapport du Secrétaire général de l'Autorité

17. À la 92<sup>e</sup> séance, le Secrétaire général de l'Autorité a présenté son rapport annuel à l'Assemblée (ISBA/10/A/3) conformément à l'article 166, paragraphe 4, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Le Secrétaire général a informé l'Assemblée que son rapport pour 2004 présentait un bilan des travaux entrepris par l'Autorité depuis sa création en novembre 1994. Il a noté que la phase d'organisation des travaux de l'Autorité était achevée et que celle-ci avait entamé une étape plus fonctionnelle de son existence. Il a fait remarquer qu'au cours des trois prochaines années, de 2005 à 2007, le programme de travail du secrétariat

serait notamment axé sur le contrôle par l'Autorité de l'exécution des contrats d'exploration, la mise au point d'un cadre réglementaire approprié pour la mise en valeur des dépôts massifs de sulfure et des croûtes cobaltifères de la Zone, ainsi que sur les activités visant à promouvoir et à encourager la conduite de la recherche scientifique marine correspondante. En outre, l'une des tâches essentielles du Secrétariat pendant cette période devrait concerner la mise au point d'un modèle géologique des champs nodulaires de la zone de Clarion-Clipperton, dans l'océan Pacifique, qui fait l'objet de six des sept contrats d'exploration conclus par l'Autorité. Le Secrétaire général a déclaré qu'au cours des trois années à venir, le Secrétariat entendait étudier la possibilité d'obtenir un financement du Fonds pour l'environnement mondial afin de promouvoir la poursuite des travaux de collaboration nécessaires à la gestion des répercussions écologiques de l'exploitation minière des grands fonds marins. Il a, par ailleurs, informé les participants de son intention d'examiner les possibilités de détacher du personnel scientifique et technique d'organismes nationaux et internationaux afin de mener à bien tel ou tel projet dans le cadre du programme de travail de l'Autorité et de renforcer les capacités techniques de cette dernière.

- 18. Des déclarations ont ensuite été faites par les délégations ci-après : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Brésil (au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et en son nom propre), Canada, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Fédération de Russie, Fidji, Grèce, Ghana, Guinée, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Mexique, Namibie (au nom du Groupe africain), Nigéria, Norvège (au nom du Groupe des États d'Europe et autres États), Nouvelle-Zélande (au nom du Groupe des îles du Pacifique), Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pologne, République de Corée, Saint-Kitts-et-Nevis, Soudan, Trinité-et-Tobago, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Viet Nam. Le représentant du Maroc a également fait une déclaration en sa qualité d'observateur. Les membres se sont déclarés dans l'ensemble satisfaits du rapport détaillé et ont manifesté leur soutien au programme de travail prévu pour 2005-2007. Plusieurs membres ont fait des interventions sur certains thèmes traités dans le rapport.
- 19. Les membres de l'Assemblée ont souhaité la bienvenue au Canada et à la Lituanie qui sont devenus Parties à la Convention de 1982 depuis la neuvième session et ils se sont félicités de voir le Burkina Faso et le Maroc prendre les mesures nécessaires pour devenir Parties à la Convention et membres de l'Autorité.
- 20. L'Assemblée a exprimé sa satisfaction devant la conclusion de l'Accord complémentaire entre l'Autorité internationale des fonds marins et le Gouvernement jamaïcain relatif au siège de l'Autorité internationale des fonds marins et à l'utilisation du Centre de conférences de la Jamaïque (voir ISBA/10/A/2-ISBA/10/C/2). L'Assemblée a approuvé l'Accord et a félicité le Secrétaire général et le Gouvernement jamaïcain d'avoir réussi à conclure cet accord important et d'avoir réglé une question depuis longtemps en suspens.
- 21. La Jamaïque a réaffirmé sa volonté d'assurer à l'Autorité l'environnement le plus propice et le plus adapté pour la conduite de ses travaux, indiquant qu'elle avait commencé à mettre en œuvre un certain nombre de mesures en vue de renforcer la sécurité autour des locaux de l'Autorité. Il s'agissait notamment d'améliorer l'éclairage tout autour des bâtiments du siège, de démolir ou restaurer les immeubles voisins abandonnés, de mettre en place des services de transport pour le

personnel local et de construire un mur d'enceinte. La Jamaïque s'est à nouveau déclarée fermement résolue à s'acquitter de toutes les obligations qui lui incombaient en vertu de l'Accord de siège et a exprimé sa vive opposition à toute suggestion tendant à ce que l'Autorité organise des réunions ailleurs qu'à son siège à Kingston ou à ce que l'Assemblée se réunisse tous les deux ans. S'agissant de l'emploi de conjoints et partenaires de fonctionnaires du Secrétariat, les membres de l'Autorité ont été informés que le Gouvernement jamaïcain était en train de mettre la dernière main à un projet d'accord à ce sujet, afin de régler cette question. Certaines délégations ont exprimé la nécessité de renforcer l'équilibre géographique au sein du Secrétariat et dans les organes techniques de l'Autorité.

- 22. Certains membres se sont déclarés préoccupés par le niveau des contributions au Fonds d'affectation spéciale volontaire, ayant pour objet d'aider à couvrir le coût de la participation des membres de la Commission des finances et de la Commission juridique et technique représentant les pays en développement. À la 93<sup>e</sup> séance, le représentant de la Norvège a annoncé que son gouvernement verserait une contribution de 25 000 dollars des États-Unis au Fonds d'affectation spéciale volontaire.
- 23. L'Assemblée a pris note des travaux de fond de l'Autorité, exposés dans la section XII du rapport du Secrétaire général. Il a été dit que l'Autorité n'évoluerait vraiment qu'en apportant des ajustements à son programme de travail. À cet égard, plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites des cinq grands axes indiqués au paragraphe 105 du rapport, qui orienteront le programme de travail pour 2005-2007.
- 24. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction qu'un des axes importants du programme de travail proposé par l'Autorité était la promotion et l'encouragement de la conduite de la recherche scientifique marine dans la Zone. On a fait observer que la promotion de la recherche scientifique marine était à la base des travaux de l'Autorité, tout comme la protection et la conservation du milieu marin. On a également fait remarquer que l'on savait très peu de choses sur le milieu marin et que, de ce fait, l'établissement des bases de données environnementales envisagées aux paragraphes 109 et 110 du rapport serait utile aux membres de l'Autorité.
- 25. De nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites du programme des ateliers scientifiques et techniques de l'Autorité. La Côte d'Ivoire, le Ghana, et le Kenya ont proposé d'accueillir des ateliers afin de diffuser plus largement l'information auprès des personnels techniques de leurs régions; l'Afrique du Sud et la Namibie ont fait de même dans des communications adressées individuellement au Secrétaire général. À cet égard, plusieurs délégations ont évoqué la nécessité de renforcer les capacités et ont encouragé l'Autorité à rechercher les moyens d'y contribuer.
- 26. Plusieurs délégations ont salué les mesures prises par l'Autorité en faveur de la biodiversité dans la Zone, notant que son rôle était de veiller à protéger le milieu marin des effets potentiellement délétères de l'exploitation minière des grands fonds. On a noté que l'évaluation de l'écologie de l'océan profond était une composante très importante du travail de l'Autorité. Un petit nombre de délégations ont accueilli avec satisfaction le paragraphe 132 du rapport et ont déclaré que l'Autorité était l'instance qui devait gérer l'exploitation des ressources génétiques dans la Zone. L'Autorité pourrait organiser un séminaire sur les questions juridiques liées au système actuel d'exploitation de ces ressources. D'autres délégations ont invité l'Autorité à coopérer étroitement avec les organisations internationales

compétentes et les institutions scientifiques actives dans ce domaine. L'Assemblée a rendu hommage au travail accompli par l'Autorité pour promouvoir et encourager la conduite de la recherche scientifique marine dans la Zone par des projets comme celui du Fonds Kaplan.

27. La délégation de la République de Corée a de nouveau demandé au Secrétaire général de soumettre à l'Assemblée, avant la prochaine élection de membres du conseil, des informations à jour sur les huit États parties qui ont investi le plus dans la préparation et la conduite d'activités dans la Zone. Il a été noté, à cet égard, qu'il appartenait à l'Assemblée d'établir les listes de pays remplissant les conditions requises pour être membres des différents groupes du Conseil et qu'il faudrait que les membres potentiels de chaque groupe devraient convenir des critères d'inclusion. L'Assemblée a été informée que les membres du Groupe B, (les États qui ont effectué les plus gros investissements dans l'exploitation des fonds marins), se consultaient sur les critères d'inclusion dans ce groupe.

#### Hommage rendu à Helmut Beiersdorf

- 28. L'Assemblée a consacré une partie de sa 93° séance, à la mémoire de Helmut Beiersdorf, géologue allemand membre de la Commission juridique et technique depuis 1998. M. Beiersdorf, qui assistait à la session en cours de l'Autorité, est mort à l'âge de 66 ans dans un accident de bateau, le 30 mai 2004. Il était Directeur général de l'Institut fédéral des sciences de la Terre et des ressources naturelles à Hanovre (Allemagne).
- 29. Le Président de l'Assemblée, le Secrétaire général, les représentants des cinq groupes régionaux, les membres de la Commission juridique et technique et d'autres membres de l'Assemblée ont rendu hommage à M. Beiersdorf.

#### Budget de l'Autorité pour l'exercice 2005-2006

- 30. À sa 95° séance, l'Assemblée a examiné le rapport et les recommandations du Comité des finances (ISBA/10/A/6-ISBA/10/C/7) et a noté que les recommandations avaient été examinées et approuvées par le Conseil. Des questions ont été posées quant à l'utilisation des intérêts produits par le Fonds des investisseurs pionniers pour financer le Fonds d'affectation spéciale volontaire et l'on s'est demandé si le barème des quotes-parts du budget de l'administration de l'Autorité pour 2005 était définitif.
- 31. La délégation japonaise a présenté à l'Assemblée générale le document ISBA/10/A/10, intitulé: Projet de résolution présenté par le Japon sur les modalités du financement de la participation aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances. Ce projet de résolution propose les modalités ainsi que les clauses et conditions de l'utilisation du Fonds d'affectation spéciale volontaire créé pour faciliter la participation des membres de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances originaires de pays en développement aux réunions de ces deux organes. Ce texte avait été soumis parce que le Gouvernement japonais ne jugeait pas approprié d'utiliser à cette fin l'argent du Fonds des investisseurs pionniers. Toutes les ressources du Fonds, intérêts et principal, lui revenaient en propre et le Règlement financier de l'Autorité interdisait leur utilisation à des fins non prévues à l'origine. Le représentant du Japon a prié le Secrétaire général de faire tenir à l'Assemblée à sa onzième session, la justification juridique de cette mesure, ainsi que les statuts du Fonds des

investisseurs pionniers. On a fait remarquer que, selon le règlement intérieur de l'Autorité, la Commission des finances devrait examiner la teneur du projet de résolution ISBA/10/A/10 et faire une recommandation au Conseil, qui à son tour ferait une recommandation à l'Assemblée, à sa onzième session.

32. Il a été suggéré que, compte tenu du paragraphe 5 de la décision du Conseil de l'Autorité concernant le budget de l'Autorité pour l'exercice 2005-2006, libellé comme suit :

« Autorise le Secrétaire général à fixer le barème des contributions pour 2005 et 2006 en se fondant sur le barème des contributions au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 2004 et 2005, après ajustement par l'Autorité, compte tenu du fait que la quote-part maximale sera de 22 % et que la quote-part minimale sera de 0,01 % »,

le barème des contributions distribué aux membres de l'Assemblée devait être considéré comme un barème préliminaire, sous réserve des dispositions du paragraphe 5 de la décision concernant le budget.

- 33. À sa 96<sup>e</sup> séance, après examen du rapport et des questions susmentionnées, l'Assemblée, à sa 96<sup>e</sup> séance, sur la recommandation du Conseil, a décidé :
- a) Que le budget de l'Autorité pour l'exercice financier 2005-2006, s'élèverait à 10 817 600 dollars des États-Unis;
- b) Que le barème des contributions pour 2005 et 2006 recommandé par la Commission des finances, serait adopté avec la réserve notée au paragraphe 31 cidessus; et
- c) Que, pour le Canada et la Lituanie, qui sont devenus membres de l'Autorité en 2003, le barème des contributions au budget d'administration et au fonds de roulement seraient ceux qui sont recommandés au paragraphe 18 du rapport de la Commission des finances (ISBA/10/A/6-ISBA/10/C/7).
- 34. Conformément à l'article 94 de son règlement intérieur, l'Assemblée a décidé d'apporter l'attention voulue, lors de sa prochaine session en 2005, au projet de résolution (ISBA/10/A/10) présenté par le Japon. La Commission des finances devrait examiner le projet de résolution et faire tenir ses recommandations sur ce point au Conseil et à l'Assemblée.
- 35. La décision de l'Assemblée concernant le budget de l'Autorité pour l'exercice financier 2005-2006 est publiée sous la cote ISBA/10/A/8.
- 36. L'Assemblée a lancé un appel à tous les membres de l'Autorité pour qu'ils versent intégralement et ponctuellement leurs quotes-parts. Elle a également invité les membres, et les autres donateurs en mesure de le faire à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale volontaire.

## Élection des membres du Conseil pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2008

37. À sa 95<sup>e</sup> séance, l'Assemblée, conformément au paragraphe 3 de l'article 161 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, a procédé à l'élection de 20 des 36 membres du Conseil pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2008. Ont été élus :

- Dans le groupe A (4 États choisis parmi les États dont la consommation ou les importations nettes de minéraux extraits des fonds marins sont les plus importantes) : Japon et Chine;
- Dans le groupe B (4 États choisis parmi ceux qui ont effectué les plus gros investissements dans l'exploitation des fonds marins) : Royaume-Uni et Inde;
- Dans le groupe C (4 États choisis parmi les principaux exportateurs terrestres de minéraux extraits des grands fonds marins): Portugal et Afrique du Sud [Par arrangement spécial entre ces deux États, le Canada remplacera l'Australie pour le reste de son mandat (2005-2006)];
- Dans le groupe D (6 États en développement et représentant des intérêts particuliers, y compris les États à population clairsemée, les États sans littoral ou géographiquement désavantagés, les États insulaires, les grands importateurs ou producteurs potentiels, ainsi que les pays les moins avancés) : Brésil, Malaisie et Soudan;
- Dans le groupe E (18 États suivant le principe d'une répartition géographique équitable et d'un équilibre entre États développés et en développement) : Gabon, Namibie, Sénégal, Kenya, Pologne, Pays-Bas, Espagne, République tchèque, Argentine, Guyana et Trinité-et-Tobago.
- 38. Les arrangements entre les États des groupes A et B s'entendant sans préjudice des prochaines élections à venir de membres de ces groupes ni d'arrangements de substitution intérimaires au sein de ces groupes. Un membre du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes n'aura pas le droit de vote pour l'année 2005, en application du système de roulement et de partage des sièges entre les groupes régionaux autres que le groupe des États d'Europe orientale. Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes communiquera au Secrétariat, en temps voulu, sa décision concernant le membre représenté sans voix délibérative.

#### Élection du Secrétaire général

- 39. L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins, à sa 96<sup>e</sup> séance, le 3 juin 2004, a élu le Secrétaire général actuel de l'Autorité, Satya N. Nandan, pour un troisième mandat de quatre ans.
- 40. L'Ambassadeur Nandan, qui exerce ces fonctions depuis mars 1996, a obtenu 48 voix. L'Ambassadeur Charles Manyang D'Awol, du Soudan, candidat présenté par l'Union africaine, a obtenu 29 voix.
- 41. Il y avait 78 membres présents et votants. Il y a eu un vote nul.

#### Prochaine session de l'Assemblée

42. La prochaine session de l'Assemblée se tiendra du 15 au 26 août 2005, au siège de l'Autorité, à Kingston (Jamaïque).